

Commune de  
LE SEQUESTRE  
DEPARTEMENT DU TARN

**Délibération n°250054**

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 24 novembre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre novembre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LE SEQUESTRE étant assemblé en session ordinaire, à la mairie du Séquestre, après convocation légale, sous la présidence de M. POUJADE Gérard, Maire.

**Etaient présents** : Gérard POUJADE, Agnès BRU, Jean-Charles BALARDY, Marie-Thérèse FRAYSSINET, Alexis BRU, Florence PORTRA, Jean-Marc NADAL, Jean-Pierre DEMNI, Sophie GRIMAUD ESCORISA, Jean-Pierre TORAN, Bruno VICTORIA, Audrey FOULQUIER, Pascale KHAMNOUTHAY, Sabrina PAULET, Jérôme POMARAT

**Absents** : Viviane DUBOIS (pouvoir donné à Alexis BRU), Jennifer RENAUDIN (pouvoir donné à Florence PORTRA), Stéphanie ALVERNHE (pouvoir donné à Gérard POUJADE), Michel CUPOLI

**Secrétaire de séance** : Agnès BRU

Date de la Convocation : le 18/11/2025      Date d'Affichage : le 18/11/2025  
Date de mise en ligne de la délibération : le 26/11/25

Nombre de Conseillers : 19	Abstentions : 0
Présents : 15	Vote pour : 18
Votants : 18	Vote contre : 0

**Objet de la délibération :**

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE**

Après lecture du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 29 septembre 2025,

**Et après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL :**

- APPROUVE le procès-verbal de la séance précédente du Conseil Municipal, ci-après annexé.

*Certifié conforme au registre.*

*Fait à LE SEQUESTRE, le 24 novembre 2025*

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture ou de sa publication/notification.



Le Maire,  
Gérard POUJADE

La secrétaire de séance,  
Agnès BRU

*Bru*



## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 29 septembre 2025 à 20h30

---

Monsieur le Maire procède à l'appel :

**Etaient présents** : Gérard POUJADE, Agnès BRU, Marie-Thérèse FRAYSSINET, Alexis BRU, Florence PORTRA, Jean-Marc NADAL, Stéphanie ALVERNHE, Jean-Pierre DEMNI, Sophie GRIMAUD ESCORISA, Jean-Pierre TORAN, Bruno VICTORIA, Audrey FOULQUIER, Pascale KHAMNOUTHAY, Sabrina PAULET, Jérôme POMARAT.

**Absents** : Viviane DUBOIS (pouvoir donné à Alexis BRU), Jean-Charles BALARDY (pouvoir donné à Jean-Marc NADAL), Jennifer RENAUDIN (pouvoir donné à Sophie GRIMAUD ESCORISA), Michel CUPOLI.

**Secrétaire de séance** : Stéphanie ALVERNHE.

**Date de la Convocation** : le 23/09/2025      **Date d'Affichage** : le 23/09/2025

**Date de mise en ligne de la délibération** : le 2/10/25

**Monsieur le Maire** : On attaque ce Conseil, qui est d'autant plus faible que normalement, on fait les Conseils municipaux la veille de Conseils communautaires. Celui de demain a été reporté de 15 jours. Demain, on a un bureau communautaire. Et pour vous donner un ordre d'idée, ce sera le premier Bureau communautaire qu'on a depuis 4 mois, tellement il ne se passe plus grand chose dans l'Agglo. Cela devient problématique. Donc ce sont beaucoup de délibérations de principe, de régularisation.

#### **1) CONSEIL MUNICIPAL**

##### **Délibération n°250045 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE**

**Monsieur le Maire** : Est-ce qu'il y a des remarques ? Des objections ?

On passe au vote : des abstentions ? Des votes contre ?

Je vous remercie.

>> Votes pour : 18 sur 18 votants

Le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 30 juin 2025.

##### **Délibération n°250046 : COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DELEGATION**

**Monsieur le Maire** : Viennent les délibérations depuis le dernier Conseil. Est-ce qu'il y a des questions, des demandes de précisions ? Pas de questions ? Des abstentions ? Des votes contre ?

Je vous remercie.

>> Votes pour : 18 sur 18 votants

Le conseil municipal prend acte du compte-rendu des décisions de Monsieur le Maire depuis le dernier conseil municipal.

#### **2) FONCIER**

##### **Délibération n°250047 : PROCÉDURE DE TRANSFERT D'OFFICE DE L'EMPRISE FONCIÈRE DE LA VOIRIE CONSTITUÉE DE LA PARCELLE AO 73 DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL**

**Monsieur le Maire** : La délibération 47 porte sur le transfert d'office de l'emprise foncière de la voirie constituée de la parcelle AO 73 dans le domaine public. Cela concerne un très vieux dossier, qui dépendait

de la SCI la Roseraie, qui intégrait la rue Bazin et une partie de la rue Carco. Le liquidateur de la SCI n'a jamais traité cette parcelle. Donc elle est toujours inscrite à ce nom-là. La superficie de cette parcelle est de 2101 m<sup>2</sup>. Comme c'est une voie privée sur laquelle il y avait une desserte publique, les services de l'Agglo l'entretenaient mais n'étaient pas en capacité de la refaire. Donc là, l'objet est maintenant de la transférer d'office dans le domaine public pour pouvoir y intervenir, si on doit refaire des structures lourdes. Ce n'est pas toute la rue Bazin, ce n'est pas toute la rue Carco. Vous avez le dessin derrière. Ce sont les rues, lorsqu'on descend le long de l'école, ce sont les deux sur la droite. Le début de la rue est dans le domaine public, et ensuite, vous le voyez sur le schéma, il y a la fin de la rue Francis Carco et un retour, et la rue René Bazin jusqu'au droit de cette même parcelle de la rue Carco, avec la petite impasse qui va aux deux maisons du fond jusqu'à la rue de Camp Countal.

Je ne sais pas s'il y a des questions sur cette délibération ?

C'est un vieux dossier ; ça agace tout le monde, y compris les notaires, qui, lorsqu'on va les voir pour ça, n'ont pas d'interlocuteur.

Et puis lorsqu'on liquide une société, une société qui fait l'aménagement, s'il y avait des biens, des routes, des terrains qui étaient à vendre, ils ont une valeur, mais des routes, comme ça n'a aucune valeur, on imagine que c'est pour ça que le liquidateur n'avait pas fait ce transfert- là à cette époque-là.

Des abstentions ? Des votes contre ?

>> Votes pour : 18 sur 18 votants

Je vous remercie.

*La commune souhaite régulariser un oubli relatif à la rétrocession de la voirie dans les années 1990. En effet, la parcelle cadastrée section AO n° 73, correspondant à une partie de la rue Carco et à une partie de la rue Bazin, n'a jamais été intégrée au domaine public communal. Cette parcelle est toujours inscrite au nom de la SCI La Roseraie, société aujourd'hui dissoute. La superficie de la parcelle AO 73 est de 2 101 m<sup>2</sup>.*

*En matière de transfert de voie privée dans le domaine public communal, trois cas de figure sont prévus :*

- *La commune peut avoir signé une convention avec le lotisseur avant la réalisation du lotissement, prévoyant le transfert de la voirie à la commune une fois les travaux achevés ;*
- *En l'absence de convention, si les co-lots ou les propriétaires donnent leur accord unanime, le Conseil municipal peut approuver l'intégration de la voirie dans le domaine public, au regard de l'état de son entretien ;*
- *En l'absence d'un tel accord, la commune peut recourir à la procédure de transfert d'office sans indemnité, prévue par le code de l'urbanisme, laquelle implique la réalisation d'une enquête publique.*

*Dans le cas présent, la commune n'a pas pu recueillir l'accord du propriétaire, la SCI La Roseraie ayant été liquidée.*

*Monsieur le Maire précise que la commune assure l'entretien de cette voirie depuis de nombreuses années, et que celle-ci est ouverte à la circulation publique, bien qu'elle demeure dans le domaine privé.*

*La voie concernée remplit ainsi l'ensemble des conditions légales requises pour être transférée dans le domaine public communal.*

Le conseil municipal décide de recourir à la procédure de transfert d'office, sans indemnité, au profit de la commune de Le Séquestre, de la parcelle cadastrée section AO n° 73, à usage de voirie et équipements accessoires, telle que désignée dans le dossier d'enquête publique ; d'autoriser Monsieur le Maire à organiser l'enquête publique et à désigner un commissaire enquêteur, à accomplir toutes les formalités de publicité et de notification requises, et à signer tous documents et actes afférents.

### **3) PERSONNEL**

**Monsieur le Maire** : On passe au chapitre du personnel. Au préalable des délibérations qu'on va voter en suivant, il y a, dans les trois ans qui viennent, 8 ou 9 personnes qui vont partir à la retraite, avec un étalement qui commence en septembre de l'an prochain. Pour le coup, on va avoir une grosse Commission RH à la fin

de l'année. D'ordinaire, c'est le premier jeudi de décembre. Pour le moment, on la conserve comme ça. C'est à peu près deux semaines avant le Conseil municipal de décembre, qui est planifié le 15.

Parallèlement aux départs à la retraite, on a des cessations progressives d'activité.

Dans les départs à la retraite - je fais tout ça de mémoire, Aurelle, si je me trompe, vous rectifiez mes chiffres - deux personnes partent du secrétariat, une en 2026, une en 2027, et aux ateliers, il y a 2026, 2027 et 2029, où ils sont deux à partir. Et les deux qui partent en 2026 et 2027, sont des gens qui ont des congés maladie ou des mi-temps thérapeutiques. En clair, aux ateliers, on a six équivalents temps plein. Et avec les absences déjà prévisibles des uns et des autres, le retour de congé suite à un accident d'un des autres agents (qui a eu un accident à un genou), pendant toute l'année 2026 il n'y aurait que cinq équivalents temps plein. Et donc, dans les remplacements de celui qui est blessé pour le moment, on a trouvé quelqu'un, relativement jeune, mais surtout, il a tous les permis (CACES, 3,5 tonnes...), pour l'habilitation électrique, où il n'a qu'une confirmation à faire passer. C'est quelqu'un qui a une pluriactivité. C'est pour cela qu'avant la Commission RH, je propose d'examiner ce cas particulier (c'est la deuxième délibération) pour qu'on lui propose un contrat d'un an sur toute l'année 2026. En clair, il remplace jusqu'à la fin de l'année celui qui est absent, blessé pour le moment, et ceci nous permettrait d'avoir toujours six personnes, et avec une meilleure adaptabilité de la nouvelle équipe de six, avec des mi-temps. Parce qu'il se trouve qu'en plus de la compétence espaces verts, qui est celle qui nous consomme le plus de temps aux ateliers, il y a une compétence maintenance où on n'a qu'un seul agent qui est vraiment dédié à ça. Et donc dans ces six agents, la répartition deviendrait : de 5 pour espaces verts entretiens + 1 maintenance, à quelque chose qui muterait vers 4,5 espaces verts + 1,5 maintenance ; ce qui, quelque part, correspond aussi à notre activité. Donc en avance de cette commission RH, et pour une durée d'un an, c'est la proposition qu'il y a là-dedans.

Mais je reviens à l'importance de cette commission. Actuellement on réunit déjà les personnels, pour voir ce qu'ils veulent devenir, voir comment ils envisagent leur départ à la retraite ; parce que chaque fois qu'on discute avec quelqu'un qui est dans ses deux ou trois dernières années, tout un chacun a une histoire personnelle, en fonction de ce qu'il a fait, l'armée ou pas, cessation d'activité ou pas, blessures qui engendrent des mi-temps thérapeutiques, bref, on est en train de faire tout ce travail préalable pour qu'à la Commission de décembre, on ait vraiment toutes les situations les unes devant les autres, pour avoir une vraie stratégie de remplacement, avec l'idée de pouvoir avoir cette répartition en double biseau, c'est-à-dire que lorsque quelqu'un s'en va, il y a quelqu'un qui entre. Parce que dans les départs importants, il y a un pilier de la mairie, S.S.M., qui est la première à partir, et je souhaiterais que dans le courant de l'année prochaine, mais sous réserve de l'accord de la Commission et du prochain Conseil municipal, qu'on arrive à faire un doublon avec la personne qui la remplacerait, quelques mois, pour qu'ils ou elles se passent les informations.

Voilà ce que je voulais vous indiquer au préalable avant de passer aux délibérations, et éventuellement répondre aux questions avant de passer au détail des délibérations.

On y va ? On attaque.

#### **Délibération n°250048 : MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN EMPLOI A TEMPS NON COMPLET OCCUPANT UN POSTE D'ATSEM**

**Monsieur le Maire** : Pour le poste d'ATSEM, Marie-Thérèse, tu veux dire quelque chose de l'évolution des effectifs qui fait qu'on évoque une modification de la quotité horaire ?

**Madame Marie-Thérèse Frayssinet** : Effectivement, cette année, il y a une répartition des maternelles sur trois classes : une petite section à 21, une moyenne section à 22 et une grande section pure à 26, voire peut-être 27 dans le cours de l'année. C'est pour cela qu'il nous fallait 3 ATSEM. La classe de 27 était pour l'instant tenue par quelqu'un qui était à 27 heures. C'est pour ça qu'il nous a été demandé en fin d'année, de réfléchir si on pouvait augmenter ce temps. Effectivement, on a répondu positivement pour monter ce temps à 28h30 par semaine (à savoir que c'est annualisé), mais en même temps, on a demandé aux autres collègues, qui ont la petite et la moyenne section, vu qu'elles sont à 35 heures, de prêter main forte à leur collègue ; ce à quoi elles ont répondu favorablement. Donc, le mercredi, à tour de rôle, elles vont faire la préparation de la grande section, et elles vont donner un coup de main à cet ATSEM, qui elle, ne sera qu'à 28h30. On leur a dit que pour le futur c'était difficile parce que chaque année, les effectifs changent, et en fonction de la répartition, il peut y avoir des nombres différents, et on ne peut pas changer chaque fois les ATSEM à la dernière minute. Voilà pourquoi cette décision.

**Monsieur le Maire** : Sur cette présentation, est-ce qu'il y a des questions à propos de cette délibération ? Des abstentions ? Des votes contre ?

>> Votes pour : 18 sur 18 votants

Je vous remercie.

*Les effectifs de l'école Marie Louise PUECH MILHAU lors de la rentrée des classes de septembre 2025, sont en forte hausse et notamment ceux des enfants âgés de 3 à 6 ans inscrits dans les classes de maternelles. Il faut également prendre en considération l'augmentation de la population, les constructions en cours et en projet sur le territoire, entraînant ainsi durablement les effectifs de l'école communale à la hausse.*

Le conseil municipal décide de porter, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2025, le temps de travail du poste d'ATSEM initialement à 27 heures par semaine, à 28 heures 30 mn par semaine, et précise que cette modification de la durée du temps de travail, au-delà des 28 heures par semaine, entraîne l'affiliation de l'agent à la CNRACL (Caisse de retraite des Fonctionnaires)

**Délibération n°250049 : RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE (EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.332-23-1° DU CODE GÉNÉRAL DE LA FONCTION PUBLIQUE)**

**Monsieur le Maire :** La seconde délibération a trait à ce que je vous ai dit tout à l'heure par rapport à l'évolution des agents qui sont en fin de carrière. Il y a un caractère opportuniste puisque que la personne qu'on a rencontrée a des compétences intéressantes. Elle concerne le recrutement de cet agent, sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, qui est lié aux deux mi-temps qui se profilent sur l'année 2025, de ceux qui vont partir à la retraite.

Des questions ? Des abstentions ? Des votes contre ?

>> Votes pour : 18 sur 18 votants

Je vous remercie.

Le conseil municipal décide le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'Adjoint Technique Territorial pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois allant du 1<sup>er</sup> Janvier 2026 au 31 décembre 2026 inclus. Cet agent assurera des fonctions polyvalentes (travaux aux Espaces Verts, et travaux dans les bâtiments communaux : aménagement, peinture, petite maçonnerie, etc ...), à temps complet. Il assurera également les missions d'astreinte conformément au décret n°2005-542 du 19 mai 2005. La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 367 correspondant au 1<sup>er</sup> échelon de l'échelle 1 du grade de recrutement.

**4) BUDGET**

**Délibération n°250050 : DECISION MODIFICATIVE N° 1 : AUGMENTATION DE CREDITS BUDGETAIRES PORTANT SUR LES OPERATIONS D'AMORTISSEMENT**

**Monsieur le Maire :** La décision budgétaire la plus légère que je n'ai jamais eu à prendre, c'est une affectation de 10 € au budget fonctionnement et au budget investissement.

**Madame Aurelle Jégo :** C'est une opération d'ordre, comme ce sont des amortissements, on est obligé d'augmenter le budget. C'est une erreur quand on a rempli le budget, en fait on a inversé deux chiffres et du coup, il nous manque 10€. Dans ces cas-là, comme c'est des opérations d'ordre, c'est-à-dire qu'il a en fonctionnement dépenses recettes et en amortissement dépenses recettes, on ne peut pas juste faire glisser d'un autre côté, donc là, on est obligé d'augmenter le budget partout de 10€.

**Monsieur le Maire :** Pas de questions ? Des abstentions ? Des votes contre ?

>> Votes pour : 18 sur 18 votants

Je vous remercie.

*Une erreur s'est glissée dans certains tableaux d'amortissement relatifs à des participations devant être amorties sur 15 ans. Les annuités comptabilisées se sont avérées supérieures de quelques euros par rapport aux prévisions. Afin de respecter la norme comptable 57 ainsi que l'équilibre budgétaire des différentes sections et des opérations d'ordre, il convient d'augmenter de 10 € le budget 2025 selon la répartition suivante :*

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>OPERATION D'ORDRE</b> <b>Chapitre 042</b> Article 6811 (dotation aux amortissements) + 10 €	Chapitre 013 Article 6419 (rembours sur rémunérat. du personnel) + 10 €	Chapitre 021 Article 2128 (autres agencement et aménagt) + 10 €	<b>OPERATION D'ORDRE</b> <b>Chapitre 040</b> Article 2804182 (Bati et installations) + 10 €

Le conseil municipal adopte la décision modificative budgétaire n°1 pour le budget de la commune 2025 comme proposé ci-dessus.

## 5) COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ALBIGEOIS

### **Délibération n°250051 : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ALBIGEOIS POUR DIVERS ACHATS**

**Monsieur le Maire** : Les demandes de Fonds de concours pour le city stade, pumptrack. Toujours le même principe avec les Fonds de concours de la C2A.

**Madame Aurelle Jégo** : Le but est de solder l'enveloppe qui nous reste, puisque de toute façon, il faut qu'on finalise les demandes pour la fin de l'année. Il nous restait quand même le Conseil de décembre. Mais là, on a trouvé assez de dépenses pour finaliser la demande de subvention, puisqu'il nous restait à solliciter 18 545€.

**Monsieur le Maire** : D'accord. On a la même chose pour les routes, c'est-à-dire qu'on a un solde de routes, et avant le Conseil, je demandais à Aurelle où nous en étions. En fait, on a un solde de travaux qui va consister - je me retourne vers toi quand je dis ça - à traiter la rue le long des tennis là, pour faire en sorte que les trottoirs soient repris pour qu'ils soient PMR dans la continuité de la place et de la route en haut. On attendait que les travaux de couverture des tennis et des terrains de pétanque soient terminés pour pouvoir intervenir sur la route. A priori, ça devrait être fait. Et donc l'objet est de les solder au plus proche. Il faut qu'on ait une stratégie d'investissement pour bien les investir et bien les consommer, avec la meilleure répartition entre ce qu'apporte la commune et ce que l'on va chercher auprès de l'Agglo.

Des questions sur ce Fonds de concours ? Des abstentions ? Des votes contre ?

>> Votes pour : 18 sur 18 votants

Je vous remercie.

*Dans le cadre de ce mandat, nous pouvions disposer d'une enveloppe de subventions « fonds de concours » de la communauté d'agglomération de l'albigeois d'un montant de 223 913 €.*

*Suite aux différentes demandes déjà réalisées (rénovation du Quartz, city stade et pumptrack, aire de jeux, photovoltaïque mairie, réfection toiture école et divers achats), il nous reste à solliciter 18 545 €.*

*Il est proposé de solder ce fonds de concours.*

Le conseil municipal approuve le projet et le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Libellé	Montant HT	Montant TTC	Libellé	Pourcentage
Mobilier pumptrack et city stade (bancs, tables...)	10 480,00 €	12 576,00 €	Fonds de concours C2A	49,35%
Tronçonneuse	600,00 €	720,00 €	Autofinancement	50,65%

Signalétique pumtrack et forêt	1 777,62 €	2 133,14 €			
Chéneau Ateliers	746,79 €	821,47 €			
Prise Complexe	2 454,54 €	2 945,45 €			
Prises stade	2 031,95 €	2 438,34 €			
Disjoncteur vidéoprotection	1 859,46 €	2 231,35 €			
Coffret électricité et consuel vidéoprotection	709,22 €	851,06 €			
Ordinateurs école	2 158,00 €	2 589,60 €			
Ecran tactile mairie	5 620,00 €	6 744,00 €			
Serrures connectées Quartz	8 300,90 €	9 961,08 €			
Etagère rangement ballons complexe	841,50 €	1009,80 €			
<b>TOTAL</b>	<b>37 579,98 €</b>	<b>45 021,29 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>37 579,98 €</b>

Et sollicite un fonds de concours de 18 545 € auprès de la Communauté d'Agglomération.

## **6) ECOLE**

**Délibération n°250052 : PARTICIPATION DE LA COMMUNE A L'ACTION « ECOLE ET CINEMA » ET « MATERNELLE AU CINEMA » POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2025-2026**

**Monsieur le Maire** : Marie-Thérèse, l'école et le cinéma, c'est un renouvellement ?

**Madame Marie-Thérèse Frayssinet** : Oui, voilà, c'est un renouvellement de la participation de la commune à l'action école et cinéma.

**Madame Aurelle Jégo** : Cette année, ils ont créé « Ecole et cinéma » et « Maternelle au cinéma », dissociées. Avant, c'était une seule et même action. La participation n'est pas du même montant. Mais c'est tout.

**Monsieur le Maire** : Des questions ? Des abstentions ? Des votes contre ?

>> Votes pour : 18 sur 18 votants

**Je vous remercie.**

Le conseil municipal décide de participer pour l'année scolaire 2025-2026 aux actions « Ecole et Cinéma » et « Maternelle au Cinéma » : la commune participera, au titre de la Contribution Financière Municipale Annuelle, à hauteur de 1 € par élève et par an pour les maternelles (dispositif « Maternelle au Cinéma ») et 1,50 € par élève et par an pour les primaires (dispositif « Ecole et Cinéma »).

La coopérative scolaire prendra à sa charge la quote-part billetterie de 1,50 € pour les maternelles et 1.80 € pour les primaires.

Le conseil municipal désigne Mme FRAYSSINET, adjointe aux Affaires Scolaires, pour signer la convention avec Média-Tarn.

Le transport sera pris en charge par la Coopérative Scolaire.

## **7) SDET**

**Délibération n°250053 : ADHESION AU DISPOSITIF DE REGROUPEMENT DES CERTIFICATS D'ECONOMIES D'ENERGIE DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES ENERGIES DU TARN (SDET) 2026-2034**

**Monsieur le Maire** : En lieu et place de Jean-Charles, dès lors qu'il est question du SDET, il n'y a pas la possibilité de ne pas le lui conférer, mais c'est pour adhérer au dispositif de regroupement des certificats d'énergie, du SDET en question.

**Madame Aurelle Jégo** : On l'avait déjà, mais en fait, ça s'arrêtait fin 2025. Là, c'est pour adhérer sur 2026-2034. On n'a pas à ce jour de projet qui pourrait relever des certificats d'économie d'énergie, mais si on en a, on serait accompagné par le SDET.

**Monsieur le Maire** : Des questions ? Abstentions ? Votes contre ?

>> Votes pour : 18 sur 18 votants

Je vous remercie.

*Par délibération n°240036 du 8 juillet 2024, nous avons adhéré au dispositif d'accompagnement du SDET pour nos éventuelles demandes de CEE. Ce dispositif valait jusqu'à la fin de l'année 2024.*

*Un nouveau dispositif est mis en place par le SDET à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 jusqu'au 31 décembre 2030, reconductible par tacite reconduction pour une période de 4 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2034.*

Le conseil municipal approuve la convention proposée entre le SDET et les bénéficiaires éligibles au dispositif des Certificat d'Economies d'Energie et autorise le Maire à signer à signer et à exécuter la Convention entre le SDET et la Commune d'adhésion au dispositif des Certificats d'Economies d'Energie, ainsi que toutes pièces à venir.

**Monsieur le Maire** : Cette réunion est vraiment très courte. Je voudrais profiter de cette réunion pour voir quelques points divers.

On pourrait commencer par Sophie, en réponse à une question que vous avez posée, Monsieur Pomarat, de la gestion de la crèche.

**Madame Sophie Grimaud Escorisa** : Jérôme, vous m'aviez fait remonter des dysfonctionnements au niveau de la crèche. Je vous avais appelé à ce sujet pour prendre des renseignements...

**Monsieur Jérôme Pomarat** : Je pense que vous avez eu un deuxième signalement, de mémoire.

**Madame Sophie Grimaud Escorisa** : Oui, vous n'étiez pas le seul effectivement. Déjà, je suis allée à la fête de la crèche en fin d'année, pour voir un petit peu, pour prendre la température. Il y avait Jean-Pierre aussi. Je n'ai pas relevé de choses particulières. Mais sur un jour de fête, peut-être que ce n'est pas significatif. Donc vendredi, j'ai rencontré Madame Justine Imart, la directrice de la crèche depuis fin mai exactement. Elle est infirmière puéricultrice, elle est en train de monter plein de projets. Et donc je l'ai rencontrée parce qu'on avait envie de faire un portrait dans le futur journal municipal. Et à cet effet, c'était quand même un peu délicat mais je me suis lancée et je lui ai demandé si ses employés allaient bien. Elle m'a demandé pourquoi cette question et je lui ai répondu qu'effectivement, j'avais eu vent de dysfonctionnements et d'un certain mal être au travail. Elle ne l'a pas du tout nié. Elle a dit qu'effectivement il y avait eu des difficultés, liées à un gros turn-over, beaucoup de remplaçants, et que les remplaçants ont une capacité d'investissement personnel dans leur mission qui est un peu différente. Elle m'a dit que des parents s'étaient plaints directement, enfin "plaints", avaient fait remonter ce genre de dysfonctionnement, et que par ailleurs, ils avaient des enquêtes de satisfaction et que ces dysfonctionnements étaient remontés dans ces enquêtes de satisfaction. Je n'avais pas perçu qu'il y avait des enquêtes de satisfaction. Je ne pouvais pas ne pas le lui dire, même si j'ai réitéré le fait qu'aucun parent ne s'était plaint directement à nous. Et je sais que parfois les parents et les gens savent venir se plaindre à la mairie. Ce qui n'a pas été le cas. Voilà. On va surveiller ça et on espère que les faits cesseront. Elle dit que dans l'équipe, il va y avoir trois recrutements de CDI, parce que V. s'en va, qui a été directrice par intérim. Ça lui a donné de l'appétence pour être directrice, mais elle a bien vu que c'était quand même complexe d'être directrice de ses anciennes collègues. Donc elle part je crois dans une crèche VYV 3 Terres D'Oc à Mirepoix. Il va donc y avoir trois postes à pourvoir et elle espère que cela va bien stabiliser l'équipe et qu'ensuite, tout ce qui a pu exister, effectivement, un agent qui

ne se trouvait pas bien, pas bien à sa place et vraiment en difficulté, parce qu'elle ne le nie vraiment pas, elle espère que tout ça va cesser.

**Monsieur le Maire** : Est-ce qu'on ne pourrait pas être destinataires de, pas des enquêtes bien évidemment parce que c'est quelque chose qui leur est interne, mais d'un compte-rendu d'enquêtes ? C'est-à-dire qu'on ait un rendez-vous...

**Madame Sophie Grimaud Escorisa** : Peut-être. Parce que j'ai quand même été assez étonnée de ça, qu'elle me dise que oui, ça existait. Et je disais aussi à Aurelle, parce que du coup je l'ai croisée vendredi en revenant de mon rendez-vous, en fait, quand on leur demande des comptes, ça c'est un *mea culpa* que l'on peut faire nous, on est peut-être plutôt sur du quantitatif finalement. Et peut-être qu'il y a à introduire aussi cette notion qualitative, pour les agents.

**Monsieur le Maire** : En fait, le qualitatif qui remonte d'une enquête de satisfaction usagers, c'est assez légitime que dans le cadre d'une DSP, on puisse avoir un retour. Un retour synthétique. J'imagine qu'ils ne vont pas avoir envie de nous donner qui se plaint de quoi et cetera. Ça, c'est leur gestion interne. Mais...

**Madame Sophie Grimaud Escorisa** : Non, par contre, j'ai trouvé qu'il y avait une volonté de transparence. Mais il a fallu que j'aborde le sujet. Ce n'était pas...

**Monsieur le Maire** : Oui, ça ne serait pas venu naturellement quoi.

**Madame Sophie Grimaud Escorisa** : Non, pas du tout. Mais bon, c'est peut-être des choses qu'on pourrait demander...

**Monsieur le Maire** : C'est toujours intéressant. Et elle, a vocation à s'installer à la fonction ? Parce que c'était un des sujets, comment dire, de...

**Madame Sophie Grimaud Escorisa** : Oui, elle le dit, oui.

**Monsieur le Maire** : D'accord.

**Madame Sophie Grimaud Escorisa** : Elle dit que l'équipe a beaucoup manqué de stabilité parce qu'il y a eu beaucoup de départs et de remplacements, que V. a fait comme elle a pu et que ce n'était pas évident ; elle a fait quand même entre 12 et 18 mois, je crois ; c'était énorme ; et que maintenant, la priorité est de stabiliser l'équipe, parce qu'il n'y a aucun management qui peut se faire avec une équipe instable, inquiète pour son avenir. Voilà. Donc les CDD passeraient en CDI, ce serait vraiment 3 CDI qui seraient recherchés, parce qu'ils se sont rendus compte que la fidélisation des CDD était complexe. Donc je demanderai effectivement...

**Monsieur le Maire** : Il faut qu'on regarde ce qu'il y a dans la DSP, et voir quelle est la périodicité du rendez-vous.

**Madame Sophie Grimaud Escorisa** : On doit les rencontrer en novembre.

**Monsieur le Maire** : C'est l'occasion peut-être.

**Madame Sophie Grimaud Escorisa** : On peut en parler.

**Madame Audrey Foulquier** : Parce que ce qui était noté sur la DSP, avec les effectifs qui devaient être respectés, c'est vraiment respecté, ou c'est... ? Parce que si je me rappelle bien, il y avait un nombre d'équivalents temps plein qui était demandé pour le départ, quand ils ont postulé. Est-ce qu'ils ont su tendre vers ça, ou du moins respecter...

**Madame Sophie Grimaud Escorisa** : Ils ont essayé de tendre vers ça, mais ce qui a vraiment modifié, ce sont les gens qui sont partis, peut-être pour un mal être au travail, et du coup, il a fallu remplacer par des CDD, des gens peut-être... Voilà. Et ça a été compliqué.

**Monsieur le Maire** : En fait, dans les quotités, je pense qu'ils y arrivent toujours, parce qu'en fait, sur la rotation du personnel, ailleurs, ils s'en sortent toujours, mais qualitativement, ça n'est plus ça, parce que quelqu'un qui arrive dans la semaine, qui n'était pas au courant en début de semaine, qui va devoir intervenir à partir de mercredi prochain...

**Madame Sophie Grimaud Escorisa** : Alors, la nouvelle directrice connaît très bien la structure VYV 3 Terres d'Oc parce qu'elle était infirmière puéricultrice, aux Globe-trotteurs. Donc c'est vraiment quelqu'un qui a été recruté en interne avec ce profil d'infirmière puéricultrice. Mais c'est vrai qu'ils n'aiment pas les difficultés et qu'on n'a pas été au courant de ces dernières.

**Monsieur le Maire** : Vous serez à la réunion de novembre ?

**Madame Sophie Grimaud Escorisa** : Oui.

**Madame Aurelle Jégo** : Oui.

**Monsieur le Maire** : Il faut mettre ça à l'ordre du jour. Et qu'on sorte avec un rendez-vous régulier. Deux fois par an, c'est peut-être pas mal.

**Madame Sophie Grimaud Escorisa** : Oui, c'était marqué dans la DSP.

**Madame Audrey Foulquier** : C'est vrai que c'était le point fort qu'ils avaient par rapport aux autres. Je me rappelle sur la DSP, c'était le côté confiance en la mentalité du personnel. Et c'est vrai qu'on se retrouve un peu...

**Monsieur Jérôme Pomarat** : S'ils ont fait le choix de stabiliser avec des CDI, c'est positif. À l'époque de l'association Bellevue, on ne fonctionnait qu'avec des CDI sur la DSP. J'étais président de l'asso, on avait quand même une qualité de service qui était tout autre. La stabilité du personnel sur ce type de structure est indispensable.

**Madame Marie-Thérèse Frayssinet** : C'est depuis peu qu'il y a moins de CDI, parce qu'au début de la DSP, ils étaient en CDI.

**Madame Sophie Grimaud Escorisa** : Ils se sont rendu compte de la limite de ces contrats.

**Madame Audrey Foulquier** : C'est sûr. Pour ce type de travail quand même, on a besoin d'une stabilité. A la fois pour les parents, pour les enfants, et même pour le personnel, d'avoir une stabilité.

**Madame Sophie Grimaud Escorisa** : Et puis savoir, parce qu'à chaque renouvellement de CDD, j'imagine qu'il y a aussi une anxiété, des employés etc.

**Madame Audrey Foulquier** : C'est certain. Ils ne travaillent pas du tout de la même manière.

**Madame Sophie Grimaud Escorisa** : Ils ne travaillent pas pareil. Les projets, ce sont des projets sur une année, presque. Donc voilà...

**Monsieur le Maire** : Ce qui nous sauve dans la DSP, c'est quand même que ce soit des interlocuteurs d'ici, d'Albi. Je pense à ça parce que j'ai rencontré un des candidats qui veut reprendre La Maison pour Tous à Albi, qui est de Nîmes...

**Madame Sophie Grimaud Escorisa** : La Maison de l'Amitié.

**Monsieur le Maire** : La Maison de l'Amitié, pardon. Il est de Nîmes. Et en fait, c'est quelqu'un que j'avais connu dans une autre vie. Il est passé me voir, avec ses équipes, dire qu'il faisait la proposition. Je lui ai dit "mais comment vas-tu faire quand tu vas avoir un absent ?", il m'a dit "c'est quelqu'un qui montera de Montpellier." Il n'a pas hésité une seconde pour me répondre "il viendra de Montpellier". Là, ils arrivaient dans la semaine, mais ils arrivaient soit de la crèche d'en face soit d'Albi. Ce n'est pas satisfaisant, mais c'est ça. Ce que je crois aussi c'est qu'avant le renouvellement de la DSP, ils étaient quand même inquiets

de ne pas avoir le marché, parce qu'ils n'en ont pas tant que ça, des crèches, et s'ils n'avaient pas eu le renouvellement du marché, je pense que ça déstabilisait, à l'intérieur de la partie tarnaise de VYV, leurs projets autour de la petite enfance.

Bon, il faut qu'on soit prudents et qu'on observe ça.

**Madame Sophie Grimaud Escorisa** : Oui. Il faut continuer d'observer, par contre, j'ai trouvé qu'à partir du moment où j'ai demandé, il y avait de la transparence et une volonté vraiment de partager.

**Monsieur le Maire** : Oui, ils ne cherchent pas à cacher, en fait, ils ne l'auraient juste pas dit.

**Madame Sophie Grimaud Escorisa** : Non, ils ne l'auraient pas dit.

**Monsieur Jérôme Pomarat** : Il faut être bienveillant tout en gardant l'œil.

**Monsieur le Maire** : C'est ça. Merci de nous avoir alertés et d'avoir contribué à faire avancer ça. Jean-Pierre, on va parler de vidéosurveillance ; on y arrive en fait.

**Monsieur Jean-Pierre Demni** : Oui, on arrive au bout du chemin, après maintes pérégrinations et raisons techniques. Donc cette semaine, il y aura l'installation des caméras de vidéoprotection.

**Monsieur le Maire** : J'ai vu les installateurs. C'est une affaire de jours.

**Monsieur Jean-Pierre Demni** : Tout à fait.

**Madame Aurelle Jégo** : Ils ont amené le matériel.

**Monsieur Jean-Pierre Demni** : Je vais informer demain le magasin Les Opticiens Mutualistes, pour les avertir que les caméras vont être posées. Sur ce magasin, c'est une simple caméra environnementale, ce n'est pas une caméra avec lecture de plaques d'immatriculation. Partout ailleurs, c'est avec lecture des plaques d'immatriculation. Il y en a 15 au total. Voilà un point qui a été arrêté depuis pas mal de temps. Effectivement, les dossiers ne se font pas du jour au lendemain. Il faut attendre une année, deux années, il y a les réunions, les commissions, il faut passer par la Préfecture, il faut avoir les devis. Et après des problématiques se sont posées : on pensait mettre l'antenne qui commande toutes les caméras au château d'eau, et en fait, l'ARS s'est prononcée défavorablement sur ce projet, donc il a fallu installer un mât, et donc ça prend du retard. Les semaines passent vite. Mais là, on arrive quand même au bout de l'histoire. Désolé pour ceux qui étaient pressés de voir les caméras sur la commune.

**Monsieur le Maire** : Ce n'est pas une histoire d'être pressé. Personne n'a tiré au flanc. Mais quand on regarde objectivement l'ensemble de ce qu'il se passe, il n'y avait pas le choix que de passer par toutes ces étapes.

**Monsieur Jean-Pierre Demni** : Les commerçants m'appelaient tous les mois.

**Monsieur le Maire** : Je comprends. En fait, on a l'impression que lorsqu'on commande, on est servi, mais c'était compliqué quand même. On n'imaginait pas le croisement de toutes les administrations dont il fallait... Parce qu'il y a eu l'aviation civile, la Préfecture, l'ARS... Enfin, ce sont des choses auxquelles on ne pense pas intuitivement au départ lorsqu'on veut installer un dispositif pareil. La gendarmerie si, on y pense un peu. Bon, donc une chose au terme de laquelle on arrive.

Une chose que l'on a vue lors de notre dernière réunion et pour laquelle je voudrais avoir votre accord. Vous avez vu qu'on a eu un tableau tactile ; on a eu un début de bout de formation pour l'utiliser. Moi-même, quand je fais des réunions avec des personnels de l'Agglo, entre autres, parce qu'il y en a pas mal, je leur demande leur autorisation préalable et je les enregistre sur le dictaphone, avec l'utilisation de chat GPT pour faire le compte-rendu de réunion. C'est extraordinairement rapide. Mais je voulais en parler en Conseil avant de commencer à le faire dans les réunions de commission. Pour ce qu'il en est de la dernière, il me manque le document que je dois diffuser, le PowerPoint qui doit m'arriver d'Enercoop, pour transférer le dossier complet. Mais je vois le temps que je dois passer pour faire le compte-rendu de cette réunion, alors que si on l'avait fait avec cet outil, c'est instantané. Mais comme c'est un élément nouveau, c'est-à-dire avec l'utilisation de

l'IA, je voulais avoir votre accord préalablement avant de proposer ça pour essayer de gagner du temps. Normalement, de ce que l'on croit comprendre, avec cet outil-là, on devrait pouvoir avoir le compte-rendu à la fin de la réunion. Je vous avais proposé un peu ça pour le Conseil municipal, mais il ne reste plus que deux conseils municipaux, donc on attendra le prochain mandat pour respecter le règlement intérieur et adapter le règlement intérieur la prochaine fois, pour l'adapter à ça. Mais c'est vrai que ça fait gagner un temps fou. Et si on a les comptes-rendus de conseils municipaux en direct à la fin et sans avoir à acheter une prestation à l'extérieur, ce serait pas mal. Je ne sais pas si cela appelle des remarques de votre part ? Je me rends compte que j'avais oublié de dire les prochaines dates : les deux prochains conseils, le 15 décembre 2025 et le 9 février 2026.

**Madame Stéphanie Alvernhe** : C'est à 20h00, celui de décembre ?

**Madame Aurelle Jégo** : Oui. Mais c'est marqué sur la première page. Il y a le pot de Noël avec les employés avant, c'est pour ça que c'est à 20h et pas 20h30.

**Monsieur le Maire** : Rajoutez, pour ceux qui sont concernés, la Commission RH le 4 décembre à 18h00. Est-ce qu'il y a des questions que vous voudriez poser avant que je lève la séance ? S'il n'y en a pas, je vous souhaite une bonne fin de soirée. Je lève la séance.

*Fin de la séance : 21h05*

Le Maire,  
Gérard POUJADE



La secrétaire de séance,  
Stéphanie ALVERNHE



